



## **Charte du RESEAU-PARTAGE-SERVICES du Confluent**

### **Préalable :**

La création de ce service sur les trois paroisses du secteur a été décidée par le Conseil Pastoral du Confluent. Cette initiative est dans la continuité du travail et de la réflexion faits par ce conseil à la suite de la journée de rentrée de la paroisse en septembre 2013 et de la journée des 20 ans du Confluent en septembre 2012.

Cette décision et l'action qui en découlent s'inscrivent dans la suite directe du Synode diocésain (voir la lettre post-synodale de notre Evêque : « au milieu du monde, cherchons à rendre la vie plus humaine ») mais aussi dans la suite du rassemblement « Diaconia ». Ainsi, c'est l'Évangile du Christ qui nous habite quand nous lançons ce Réseau-Partage-Services.

### **1. Objectifs**

Autour de nous, de nombreuses personnes se trouvent démunies devant des situations courantes de la vie quotidienne. Elles aimeraient trouver quelqu'un qui pourrait les aider rapidement et simplement pour un « coup de main » discret et ponctuel.

Par ailleurs, nous avons pu vérifier que de nombreuses personnes étaient prêtes à donner un peu de leur temps libre dont elles disposaient.

Nous savons aussi qu'il peut arriver que des personnes ayant accepté de donner un coup de main pour un dépannage se soient trouvées dans des situations de demandes répétitives et excessives, au point de « regretter » d'avoir répondu oui !

Le Réseau-Partage-Services veut répondre à ce triple constat dans un souci de proximité, de vie fraternelle, et de la simplicité dans la mise en relation.

### **2. Mise en œuvre**

° Pour que ce réseau fonctionne, la mission consiste à mettre en relation des personnes qui demandent un service ponctuel avec d'autres qui se sont déclarées disponibles pour accomplir la tâche demandée.

° Cette mise en relation « demandeur-offreur » est réalisée par une équipe de 4 ou 5 personnes qui « reçoit les demandes, les vérifie, les distribue et s'assure de leur réalisation ». Cette équipe s'organisera pour qu'une permanence téléphonique soit assurée par ses membres à tour de rôle.

° Une deuxième équipe, constituée de plus de 260 intervenants sur le Confluent, est chargée d'exécuter les services et de rendre compte de leur réalisation. Ils sont missionnés par l'équipe d'accueil téléphonique exclusivement.

### 3. L'équipe d'accueil téléphonique

Cette mise en œuvre suppose plusieurs supports et outils pour un bon fonctionnement et pour faciliter la mission de l'équipe d'accueil téléphonique.

- un téléphone portable spécialement dédié à ce réseau, avec un numéro diffusé par les différents moyens d'information de la paroisse du Confluent. Ce **téléphone sera utilisé uniquement par l'équipe d'accueil téléphonique qui recevra les appels.**
- Chaque membre de l'équipe d'accueil téléphonique assurera la permanence pendant une semaine. Il faudra bien préciser les questions d'horaires, message sur le répondeur.
- Un cahier sur lequel seront consignés les appels, à qui le service a été confié et la bonne réalisation clôturant la demande à la fin du service.
- Un fichier et un classeur comportant l'ensemble des informations nécessaires à la mise en relation « demandeurs - offreurs »
- L'ensemble de ces supports sera strictement confidentiel et réservé à l'équipe d'accueil téléphonique.
- Un fichier d'associations sera également à la disposition de l'équipe d'accueil téléphonique afin de rediriger des demandes si nécessaire.
- Une équipe Ressources sera constituée pour être en soutien de l'équipe d'accueil téléphonique afin de permettre l'aide au discernement dans des situations particulières et à la relecture.
- Pour ces 2 équipes : Equipe d'accueil téléphonique et Equipe ressources, la durée du mandat est prévue pour deux ans, renouvelable une fois.

### 4. Les intervenants

- ° La personne qui a acceptée d'être intervenant dans le Réseau-Partage-Services est bénévole ; elle aura une carte authentifiant auprès de ceux vers qui elle sera envoyée, qu'elle appartient bien au réseau.
- ° L'engagement auprès d'une personne ayant demandé un service ne dure que le temps de la réalisation de ce service ; ce service est strictement ponctuel.
- ° L'intervenant n'intervient jamais de lui-même, mais toujours parce qu'il a été envoyé.
- ° Il ne donne jamais son numéro de téléphone à la personne chez qui il est intervenu.
- ° Il est bien évidemment tenu à la plus stricte confidentialité.
- ° La durée de cet engagement est possible pour une durée de trois ans renouvelable une fois.

### En conclusion :

Ce réseau révèle un aspect important de notre vie paroissiale dans l'attention à l'autre, au plus fragile. Après un premier temps de démarrage, il sera nécessaire de faire le point tant en conseil pastoral qu'avec les paroissiens. Il faudra toujours avoir le souci de renouveler les uns et les autres ; c'est une des conditions importantes de la longévité du Réseau-Partage-Services.